

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 465 447

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 23913**

(54) Présentoir modulaire notamment pour produits cosmétiques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 5/16; G 09 F 5/02.

(22) Date de dépôt..... 26 septembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 27-3-1981.

(71) Déposant : Société dite : BOURJOIS SA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Bernard Lehmann.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Casanova et Akerman,
23, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention a pour objet un présentoir modulaire destiné en particulier mais non exclusivement à la présentation de produits cosmétiques ou d'articles de parfumerie dans les points de vente en libre service.

5 Le problème qui se pose dans la présentation de ce genre de produits provient d'une part de la grande diversité des produits eux-mêmes, rouges à lèvres, vernis à ongles, ombres crèmes, fars, mascara, démaquillants, dissolvants, etc... et d'autre part, pour les produits
10 teintés, du grand nombre de nuances destinées à répondre aux désidératas de la clientèle.

Il est donc souhaitable de pouvoir disposer de moyens de présentation de ces produits qui puissent s'adapter très facilement à différentes gammes d'articles. Il est
15 d'autre part souhaitable que ces présentoirs permettent une bonne visibilité du produit et qu'il puisse être transformé rapidement en fonction des besoins du distributeur.

Or, aucun des présentoirs actuellement connus ne présente la souplesse d'emploi désirée.

20 Selon la présente invention, le présentoir notamment pour produits cosmétiques est caractérisé en ce qu'il consiste en un bac à section générale en forme de U sur lequel peuvent être montés des modules comportant des alvéoles correspondant aux dimensions des articles à présenter, ledit bac présentant à la partie supérieure de l'une de ses branches une gouttière coopérant avec l'un des rebords desdits modules et, sur la branche opposée, une surface de portée coopérant avec le second rebord desdits modules.

Ainsi, les modules peuvent être extraits
30 séparément du bac par un léger mouvement de rotation qui dégage le bord correspondant de la gouttière. Le blocage des modules à l'intérieur du bac se fait par simple pression après un mouvement de rotation.

D'autres caractéristiques et avantages de
35 l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode de réalisation particulier en regard des figures qui représentent :

- les fig. 1 et la une vue en perspective d'une partie d'un présentoir selon l'invention et une coupe selon
40 la ligne Ia-Ia de la fig 1 ;

- la fig. 2 une vue en coupe du bac ;
- la fig. 3 une vue d'un module destiné à contenir des ombres crèmes ;
 - la fig. 4 une vue d'un module destiné à recevoir des bâtons de rouge à lèvres ;
 - la fig. 5 une vue en coupe du module de la fig. 4 ;
 - la fig. 6 un module destiné à recevoir des flacons de vernis à ongles ;
 - la fig. 7 une coupe de module de la fig. 6 ;
 - la fig. 8 un module destiné à recevoir des ombres compactes ;
 - la fig. 9 un module destiné à recevoir des stylos à lèvres ; et
 - la fig. 10 une autre forme de réalisation d'un module.

Sur la fig. 1, on voit que le présentoir se compose d'un bac 1 sur lequel sont disposés des modules adjacents 2 destinés à recevoir différentes sortes de produits. Le procédé de montage des modules 2 sur le bac 1 apparaît clairement sur la fig. 2. Le bac 1 a une section générale en forme de U, les extrémités extérieures des branches du U présentant respectivement une gouttière 3 et une surface de portée 4. Les modules 2 tels que celui qui apparaît sur la fig. 3 par exemple comportent pour leur part un rebord coudé 5 sur leur partie avant et un rebord horizontal 6 sur leur partie arrière. Les modules 2 sont tous de longueur identique et cette longueur est égale, aux tolérances près, à la distance séparant la paroi 3a de la gouttière 3 de la paroi 4a. Dans ces conditions, un module 2 (voir fig. 2) ne peut être monté sur le bac 1 qu'en inclinant d'un angle α par exemple le module par rapport à l'horizontale pour que le rebord 5 puisse pénétrer à l'intérieur de la gouttière 3. Lorsque l'insertion du rebord 5 est effectuée, une rotation dans le sens inverse de même valeur amène le rebord 6 (en traits mixtes sur la fig. 2) sur la surface de portée 4. La longueur du bac 1 peut être quelconque dans la mesure où cette longueur est un multiple de la largeur des modules mais les autres dimensions doivent bien

entendu rester fixes. Une fois que le rebord 5 est verrouillé dans la gouttière 3, le module est suffisamment fixé et ne peut être débloqué que par un mouvement volontaire de rotation. Le changement de module est effectué par le dessus du présentoir, ce qui permet une grande souplesse d'utilisation puisque l'extraction d'un module permet une réorganisation complète du présentoir par translation des différents modules qui y sont montés.

Le bac 1 peut être réalisé par exemple en un profilé métallique tel que de l'aluminium, les modules étant avantageusement réalisés en un matériau plastique transparent tel qu'un polycarbonate, un polystyrène, etc.

La fig. 3 représente un module destiné à recevoir des produits cosmétiques en crème tels que ceux qui sont connus sous le nom d'ombres crèmes et sont habituellement présentés dans des flaconnettes. Le module représenté sur la fig. 3 comprend deux rangées de six logements et peut donc contenir douze flaconnettes de nuances assorties ou identiques. Le module représenté sur la fig. 4 est destiné à recevoir des bâtons de rouge à lèvres et comporte également deux rangées d'alvéoles 7, chaque alvéole pouvant contenir un tube. Le module de la fig. 4 comporte à son extrémité avant une proéminence 8 percée de trous 9 permettant l'introduction d'un factice de rouge à lèvres 10 répétant la forme, la couleur et le grain exact des bâtons de pâte se trouvant dans la rangée correspondante.

La fig. 5 est une coupe par un plan vertical parallèle à la longueur d'un module tel que celui qui est représenté sur la fig. 4. On remarquera que le bac 1 est d'une hauteur suffisante pour permettre l'utilisation de factices tels que 10.

La fig. 6 représente un module destiné à recevoir des flacons de vernis à ongles par exemple, et la fig. 7 représente en coupe par un plan vertical le même module.

On voit sur la fig. 6 que ce module est d'une largeur supérieure à celle des modules précédemment représentés et cette largeur est par exemple le double de celle des modules précédents. Un ensemble d'alvéoles 11 à fond légèrement incliné permet la présentation de quinze

flacons de vernis.

La fig. 8 représente un module à deux étages 12 et 13 permettant de présenter des boîtes d'ombres compactes, chacun des étages rassemblant par exemple des boîtes de même nature. Les modules qui ont été décrits jusqu'à présent présentaient tous une ou des surfaces supérieures horizontales.

Il est possible toutefois, afin de varier la présentation, de mouler les modules selon une disposition telle que celle qui apparaît sur la fig. 9 qui est plus spécialement destinée à recevoir des stylos à lèvres.

Ce module présente également deux étages ou compartiments 14 et 15 à l'intérieur desquels sont formés des rainures 16 permettant le maintien de stylos à lèvres, des étiquettes 17 formées dans le bord avant de chaque étage permettant d'indiquer la nuance du produit contenu dans les stylos d'une même rangée.

La fig. 10 représente un autre mode de réalisation d'un module dans lequel des trous 18 permettent d'introduire des factices d'indication de la nature des produits. Un dosseret 19 permet également de porter à la connaissance de la clientèle des indications sur l'origine et la nature du produit.

On remarquera que tous les modules qui viennent d'être décrits et représentés présentent à leur partie antérieure un rebord vertical 5 qui est destiné à être introduit dans la gouttière 3 du bac 1 et à sa partie postérieure d'un rebord 6 destiné à venir s'appuyer contre la surface de portée 4 du bac 1.

Il va de soi que des modifications peuvent être apportées au mode de réalisation qui vient d'être décrit, notamment par substitution de moyens techniques équivalents, sans sortir pour cela du cadre de la présente invention et différentes structures des modules peuvent être créées pour tenir compte de l'évolution des conditionnements des produits cosmétiques. D'autre part, il est évident que ce qui a été défini comme le bord avant en référence aux dessins peut constituer lors de la présentation le bord arrière.

REVENDICATIONS

1.- Présentoir modulaire, notamment pour produits cosmétiques comprenant un support sur lequel sont montés des modules, caractérisé en ce que ledit support est constitué par un bac à section en U, ledit bac présentant à la 5 partie supérieure de ses branches respectivement un pli en forme de gouttière et une arête formant surface de portée, la longueur de chaque module étant sensiblement égale à la distance séparant les deux branches du U, lesdits modules présentant un rebord coudé pouvant être introduit par 10 rotation dans la gouttière et un rebord horizontal à l'autre extrémité du module de sorte que lesdits modules soient supportés par le bac par appui d'une part à l'intérieur de la gouttière et d'autre part sur la surface de portée.

2.- Module pour un présentoir modulaire selon 15 la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un rebord vertical et un rebord horizontal, des alvéoles disposés en rangées étant formés dans la surface supérieure dudit module pour recevoir les produits à présenter.

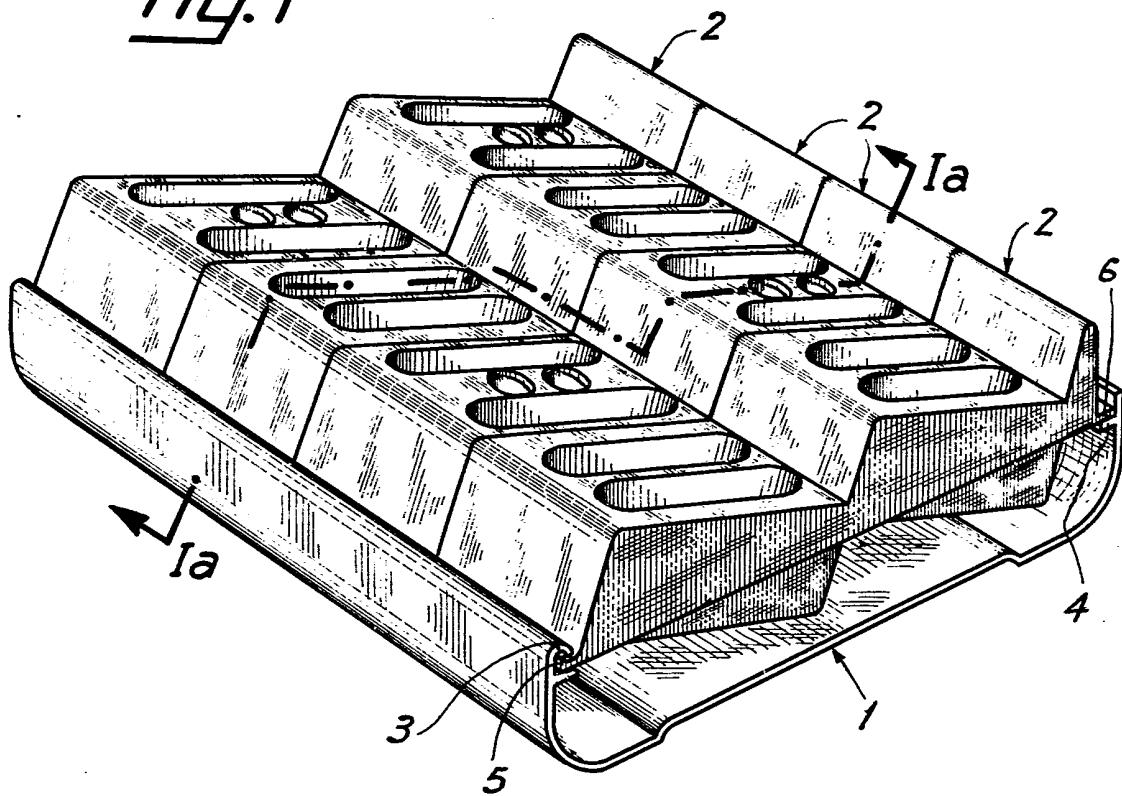
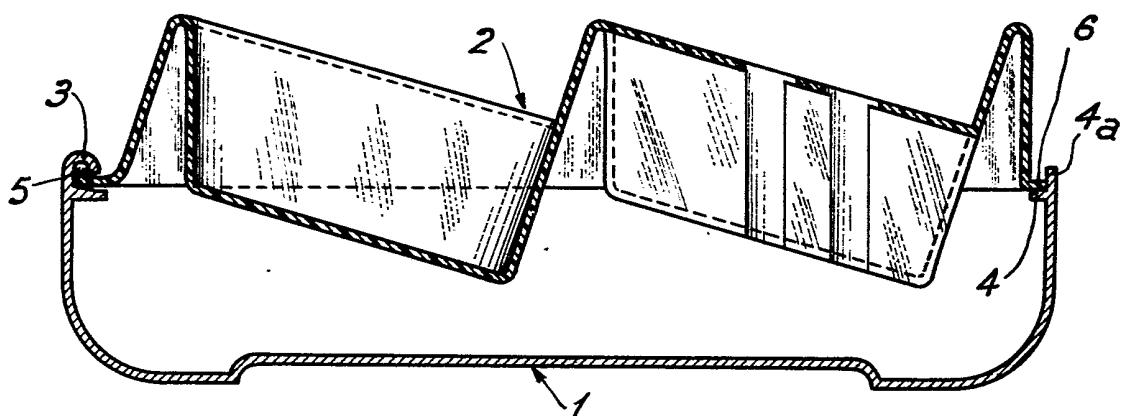
3.- Module selon la revendication 2, caractérisé 20 en ce que le fond desdits alvéoles est incliné par rapport au plan horizontal.

4.- Module selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il présente au moins deux plans horizontaux à des niveaux différents.

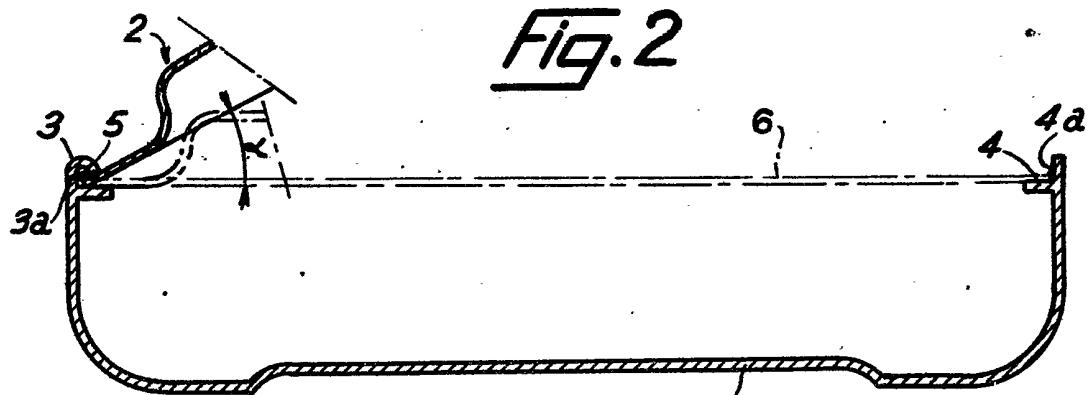
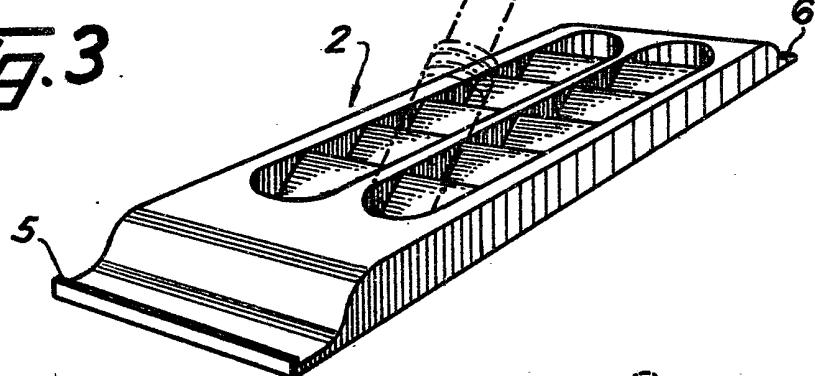
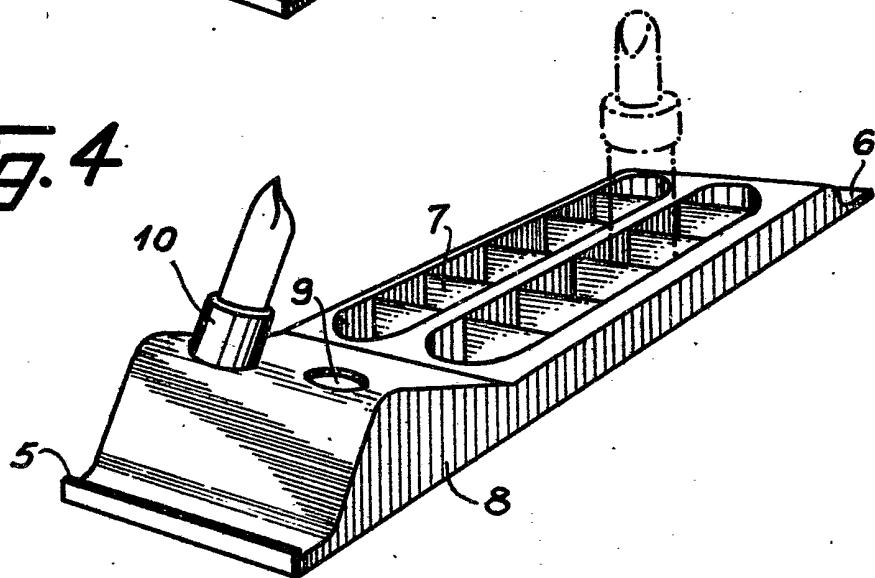
25 5.- Module selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce qu'il présente au moins deux plans supérieurs inclinés par rapport au plan horizontal.

6.- Module selon l'une quelconque des revendications 2, 4 ou 5, caractérisé en ce que les décrochements 30 entre les deux plans précités constituent des plaques d'identification des produits.

1/4

Fig. 1Fig. 1a

2/4

Fig. 2Fig. 3Fig. 4

2465447

3/4

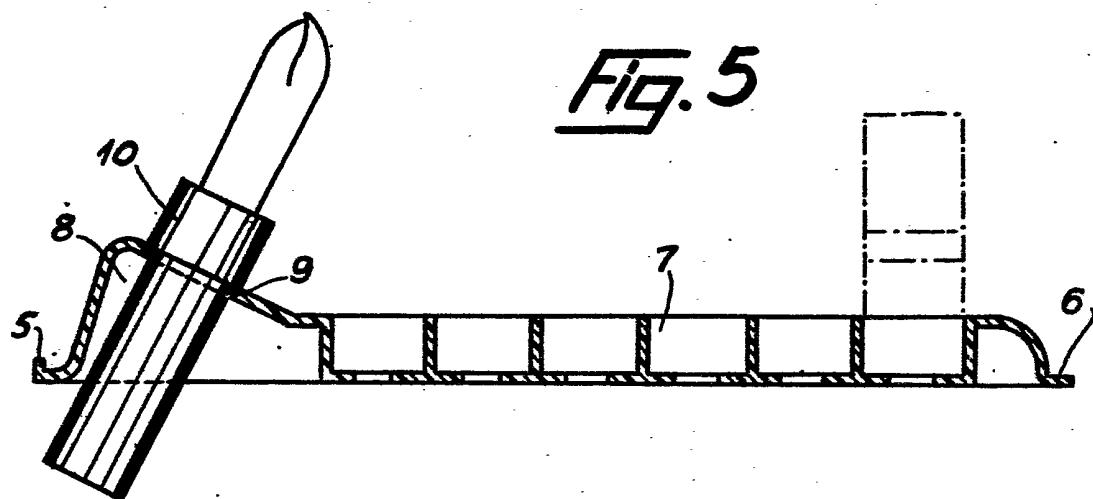


Fig. 6

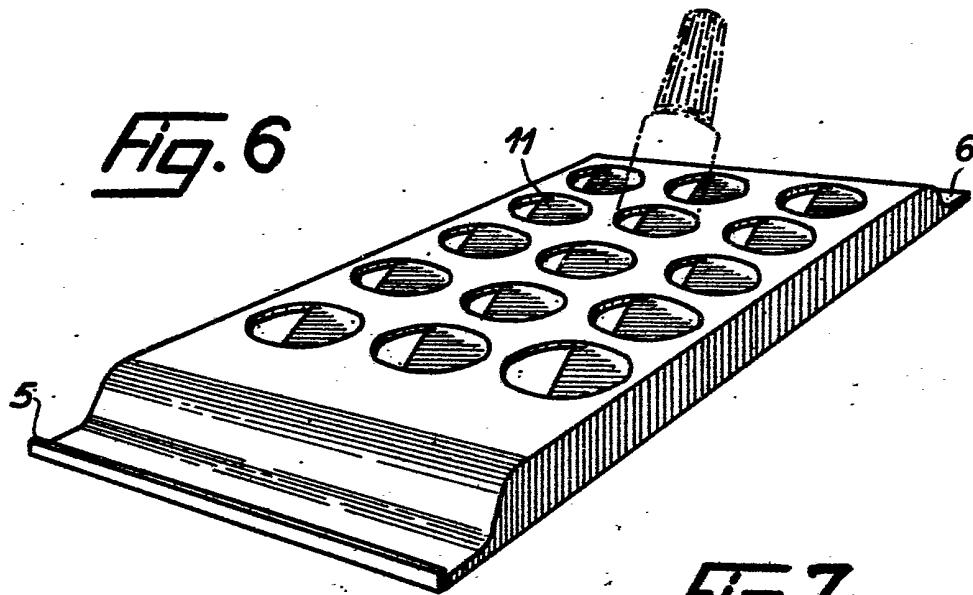


Fig. 7

